

LA LOI MANITOBAINE SUR LA PROTECTION DES IMAGES INTIMES

Ce rapport annuel met en relief le rôle du Centre canadien de protection de l'enfance dans le cadre de la LPPII au Manitoba et présente un résumé des activités pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, conformément à notre entente avec la Province du Manitoba.

Terminologie des médias sociaux :

Les statistiques sur les médias sociaux se rapportent à des plateformes comme Facebook^{MD} ou Twitter^{MD} et sont fournies par ces dernières. Le CCPE recueille périodiquement ces données à partir de ses comptes de médias sociaux et compile des informations ponctuelles à la fin de chaque campagne.

Un compte de médias sociaux est jugé « atteint » lorsqu'une publication se rapportant à l'objet d'une recherche (message, tweet, pseudo, mot-clic, etc.) apparaît dans le fil d'actualité dudit compte pendant la période étudiée. Une impression est comptabilisée chaque fois qu'une publication apparaît dans un fil de nouvelles, qu'elle soit vue ou non et peu importe le nombre de fois qu'elle apparaît dans un même fil (ce terme s'utilise aussi dans le contexte de la sensibilisation matérielle; voir ci-dessous).

Sensibilisation matérielle (panneaux d'affichage, enseignes, etc.)

La sensibilisation matérielle se mesure généralement en nombre d'impressions. Les impressions correspondent au nombre de fois qu'un support de sensibilisation est vu, peu importe le nombre de fois qu'une même personne le voit. Il s'agit ici d'estimations fournies par l'entreprise qui met le support matériel à disposition.

Ce rapport a été publié en juin 2020 par le Centre canadien de protection de l'enfance inc. (CCPE).

© 2020, Centre canadien de protection de l'enfance inc., 615 chemin Academy, Winnipeg (Manitoba). Tous droits réservés. Il est permis de reproduire cette publication en tout ou en partie et de la conserver dans un système de recherche documentaire à des fins d'information, de référence et de recherche, mais non à des fins commerciales. Il est également permis de faire mention de ce rapport et d'en citer des extraits à condition de mentionner aussi le Centre canadien de protection de l'enfance inc. ainsi que la date et le titre du rapport.

«Cyberaide!ca» est une marque déposée du Centre canadien de protection de l'enfance inc. (CCPE).

«CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE» est utilisé comme marque du CCPE.



TABLE DES MATIÈRES

Le Centre canadien de protection de l'enfance	2
Faits saillants 2019-2020	3
Signalements de DNCII transmis à Cyberaide.ca	4
Projet Arachnid et demandes de suppression d'images d'enfants prépubères et pubères	5
Transcender la définition	6
Total des signalements de DNCII transmis à Cyberaide.ca	6
Cas manitobains de DNCII signalés à Cyberaide.ca	7
Exemples de suites données à des demandes ou à des signalements faits en vertu de la loi sur la DNCII ou de la <i>LPII</i>	10
Activités d'intervention et de prévention	13
Éducation et prévention — Ressources numériques	13
Guides sur l'autoexploitation juvénile et AidezMoiSVP.ca	14
Quand on a besoin d'aide	14
TeFaisPasSextorquer.ca	15
ParentsCyberAvertis.ca	16
Formation et éducation	17
Enfants avertis	18
Formations en personne et en ligne	20
Campagnes de sensibilisation	22
Et s'il s'agissait de la photo de votre enfant?	22
Médias sociaux	23
Entrevues médias	23
La suite des choses	24
Annexe A	26
Critères de déjudiciarisation	26
Moins de 18 ans	26
Plus de 18 ans	27
Services de soutien offerts par le CCPE	28
Moins de 18 ans	28
Plus de 18 ans	29



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™

Aider les familles. Protéger les enfants.

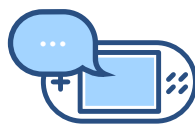
Le CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CCPE) est un organisme de bienfaisance national voué à la sécurité et à la protection des enfants. Il offre des programmes et services à la population canadienne dans le but de réduire les abus pédosexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, d'aider à retrouver les enfants disparus et de prévenir la violence faite aux enfants. Le CCPE, par l'entremise de sa centrale nationale de signalement Cyberaide.ca, offre son aide aux jeunes lorsque des images intimes d'eux-mêmes sont diffusées sans leur consentement et peut, selon les circonstances, faciliter l'envoi de demandes de suppression aux fournisseurs de services, les conseiller sur d'autres moyens de gérer la situation et, le cas échéant, veiller au transfert du dossier au corps de police concerné. L'assistance offerte par le CCPE relève d'une approche globale couvrant toutes les facettes de la problématique, depuis la prévention jusqu'aux tactiques d'intervention et aux ressources.



Les signalements que Cyberaide.ca reçoit du public sont de huit types :



Pornographie juvénile (images d'abus pédosexuels)



Leurre par Internet



Exploitation d'enfants à des fins de prostitution



Tourisme pédophile



Trafic d'enfants



Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite



Entente ou arrangement avec une autre personne en vue de commettre une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant



Diffusion non consentuelle d'images intimes

Au 31 mars 2020, **Cyberaide.ca a traité 3 208 253 signalements en conjonction avec Project Arachnid.**

En 2019-2020, nous avons traité **1 371 796 signalements**. Environ 99 % des signalements de cas d'exploitation sexuelle d'enfants reçus en 2019-2020 ont été retransmis à une ou plusieurs instances (corps de police, services de protection de l'enfance ou centrales du réseau INHOPE) ou ont donné lieu à l'envoi d'une demande de suppression d'image à un fournisseur de services électroniques.

En date du 31 mars 2020, Cyberaide.ca avait connaissance que les signalements qui lui avaient été transmis par la population canadienne avaient mené à **au moins 562 arrestations policières** et **au moins 520 prises en charge d'enfants en situation d'abus**.



FAITS SAILLANTS 2019-2020

Le 15 avril 2016 marque l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection des images intimes (LPII)* au Manitoba. Cette loi vient en aide aux Manitobains lorsque des images intimes ou à caractère sexuel d'eux-mêmes sont diffusées sans leur consentement en leur offrant des ressources et de l'assistance pour tenter de retirer ces images de l'espace public. Elle permet aux victimes d'intenter une action en dommages-intérêts au civil.

Aux termes de la *LPII*, le CCPE, par l'entremise de Cyberaide.ca, est l'organisme désigné pour recevoir les demandes de renseignements ou d'aide venant des résidents du Manitoba aux prises avec une situation de diffusion non consensuelle d'une image intime ou à caractère sexuel (DNCII).

Cela fait plusieurs années que le CCPE traite des signalements d'autoexploitation juvénile et agit pour faciliter la suppression de ces images et soutenir les jeunes aux prises avec une situation de diffusion d'images à caractère sexuel au sein de leurs pairs. Les services de soutien et les ressources sont systématiquement adaptés par et pour des Manitobains dans le cadre de la *LPII*¹.

En plus de recevoir des signalements et d'offrir du soutien aux jeunes affectés par le partage de photos et de vidéos intimes, le CCPE met à la disposition des Manitobains du matériel de sensibilisation et de prévention adapté (formations en personne, leçons en classe, campagnes de sensibilisation, etc.). Voici les faits saillants de ces initiatives pour l'année 2019-2020 :

¹ Les critères utilisés pour la déjudiciarisation et les services de soutien offerts aux Manitobains sont détaillés à l'annexe A.



Cyberaide.ca a reçu plus de 630 signalements concernant la diffusion d'une photo ou d'une vidéo intime ou à caractère sexuel. De ce nombre, 7 % (45) concernent un Manitobain touché par une situation DNCII.



Plus de 21 700 exemplaires de ressources consacrées à la DNCII ont été distribués aux professionnels du Manitoba.



Le CCPE a déposé pour la première fois une déclaration au nom d'une collectivité dans une affaire de DNCII afin de faire valoir les préjudices causés par ce genre de crime.



Plus de 9 700 professionnels de l'éducation, parents/tuteurs et jeunes ont bénéficié d'une formation en personne ou en ligne.



Plus de 5 500 visites ont été dénombrées sur les sites Web du CCPE qui traitent de l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et de problématiques propres aux jeunes et à la DNCII.



Plus 111 000 impressions ont été générées au Manitoba par des campagnes sociomédiatiques consacrées à des ressources destinées aux jeunes affectés par une situation de DNCII ou aux préjudices émotionnels causés par le partage d'une photo ou d'une vidéo intime.

SIGNALEMENTS DE DNCII TRANSMIS À CYBERAIDE.CA

En 2019-2020, Cyberaide.ca a reçu plus de **630 signalements** concernant la diffusion d'une photo ou d'une vidéo intime ou à caractère sexuel. Cela représente 29 % du total des signalements reçus au cours des cinq dernières années et une augmentation de 36 % par rapport à l'exercice financier 2018-2019. De tous ces signalements émanant de la population canadienne, **7 % (45) concernent un Manitobain** touché par une situation DNCII.

Or, la transmission d'une fiche de signalement en ligne à Cyberaide.ca n'est qu'une des avenues par lesquelles les Manitobains peuvent entrer en relation avec la centrale de signalement et recevoir de l'aide lorsqu'ils sont affectés par une situation de diffusion d'images intimes. Les gens prennent contact avec nos services par notre ligne téléphonique sans frais, par courriel ou par les formulaires de contact de nos sites AidezMoiSVP.ca, ParentsCyberAvertis.ca, TeFaisPasSextorquer.ca et protegeonsnosenfants.ca.

L'aide que nos analystes apportent à ceux qui communiquent ainsi avec nous n'est pas toujours comptabilisée sous la forme d'un signalement en bonne et due forme dans le système de Cyberaide.ca. Cela s'explique par le fait que les adolescents et les jeunes adultes demandent souvent que l'information ne soit pas consignée officiellement dans notre système parce que leur principal objectif est de faire retirer les images en question et reprendre le cours de leur vie. En 2019-2020, Cyberaide.ca a reçu cinq autres demandes de renseignements ou d'assistance via la ligne sans frais et les formulaires de contact.

Il y a aussi des écoles et des responsables d'enfants qui s'adressent à Cyberaide.ca dans des situations d'autoexploitation juvénile pour savoir comment soutenir les jeunes impliqués et être mis en contact avec les ressources appropriées. Notre aide consiste à répondre aux questions, à préparer des stratégies de protection pour les jeunes, à encadrer les processus de signalement, à faire la liaison avec les services de soutien et à fournir des ressources d'information (*détails plus loin*).

En date du 9 mars 2015, la diffusion non consensuelle d'images intimes (DNCII) a été érigée en infraction en vertu du Code criminel du Canada. Si une personne possède une image intime ou à caractère sexuel d'une autre personne, que cette image a été prise dans l'intimité et que la personne la publie sur Internet ou la transmet à quelqu'un d'autre en toute connaissance de cause, sachant que la personne dans l'image n'y consentirait pas (ou sans se soucier de savoir si elle y consentirait), la personne qui a publié ou transmis l'image pourrait faire l'objet d'accusations. En substance, « image intime » s'entend d'une image qui présente des scènes de nudité ou d'activité sexuelle, qui a été prise dans un lieu privé ou dans l'intimité, et qui revêt toujours un caractère privé au moment de sa diffusion (en ce sens que la personne sur l'image n'a pas publié ladite image en ligne).

Projet Arachnid et demandes de suppression d'images d'enfants prépubères et pubères

Cyberaide.ca reçoit régulièrement de nouvelles données en provenance des fichiers de police nationaux et internationaux, dont des empreintes numériques d'images associées à des cas d'exploitation de jeunes. Les services locaux, comme le Service de police de Winnipeg (SPW) et la division D de la GRC, participent à l'enrichissement de ces fichiers en y versant des empreintes numériques qui sont par la suite versées dans Projet Arachnid. Lorsqu'elle est informée de la diffusion en ligne de photos ou de vidéos intimes d'une prétendue jeune personne du Manitoba, Cyberaide.ca analyse les images en question. La direction de la centrale communique ensuite avec les unités manitobaines de lutte contre l'exploitation des enfants pour vérifier l'âge de la jeune personne lorsqu'elle est pubère. Les empreintes numériques des images sont ensuite versées dans Projet Arachnid de sorte que des demandes de suppression soient envoyées aux fournisseurs de services électroniques lorsque ces images sont détectées. S'il s'agit d'images d'enfants prépubères jugés mineurs après examen visuel de leur état de maturité sexuelle, les empreintes numériques sont versées dans Projet Arachnid sans consultation avec la police et entraîneront là aussi l'envoi de demandes de suppression.

Au cours de l'exercice 2019-2020, **5 223 687 votes de confirmation d'images d'abus pédosexuels ont été enregistrés dans Projet Arachnid**. 1 763 104 demandes de suppression ont été envoyées à des fournisseurs de services électroniques concernant des images d'abus pédosexuels détectées sur leurs serveurs. Les images que le SPW et la Division D de la GRC ont versées dans la base de données nationale et qui sont liées à l'exploitation de jeunes prépubères au Manitoba seraient aussi comptabilisées dans ce total.

En plus de ses fonctions d'exploration, Projet Arachnid a évolué en une plateforme dotée d'outils permettant aux entreprises d'agir en amont contre les images d'abus pédosexuels, dont **Shield par Projet Arachnid^{MC}**, une API pour l'industrie. Au lieu d'attendre que Projet Arachnid détecte des images et les en avise, les entreprises peuvent utiliser Shield par Projet Arachnid pour détecter rapidement les images connues sur leurs serveurs et en accélérer ainsi la suppression. Les entreprises qui ne souhaitent pas interagir directement avec Shield par Projet Arachnid peuvent enregistrer leur service ou leur domaine auprès du CCPE pour que les demandes de suppression leur soient envoyées directement à elles plutôt qu'à leur hébergeur.

Certaines entreprises, comme les services de filtrage, peuvent télécharger des listes dynamiques d'adresses URL menant à des images d'abus pédosexuels dans le but de les filtrer.



Transcender la définition

Le Projet Arachnid met aussi à la disposition de l'industrie sa liste d'empreintes numériques d'images exploitantes en circulation sur Internet. Ces images ne constituent pas de la pornographie juvénile au sens du *Code criminel*, mais leur existence s'avère néanmoins préjudiciable aux survivantes et survivants. Il peut s'agir d'images intimes autogénérées qui ont été partagées sur Internet sans consentement. La suppression de ces images répond directement aux recommandations du CCPE dans son nouveau cadre pour la protection et les droits de l'enfant (*Nos manquements envers les enfants : Changer le paradigme*). Le CCPE préconise la suppression des photos et des vidéos faisant partie du continuum de l'abus pour faire cesser la revictimisation des survivantes et survivants.

Les images associées à des images intimes ne relèvent pas toujours du *Code criminel*, mais elles violent souvent les conditions générales d'utilisation (CGU) du fournisseur. En ce moment, les demandes de suppression d'images qui violent les CGU sont envoyées manuellement aux hébergeurs par les analystes de Cyberaide.ca, qui effectuent un suivi quotidien pour veiller à ce que ces images soient supprimées. En 2019-2020, Cyberaide.ca a réussi à plusieurs reprises à obtenir la suppression d'images préjudiciables ou violentes ainsi que d'images répondant à une définition pénale pour des jeunes du Manitoba.

En plus de supprimer les images, l'industrie peut aider à réduire la revictimisation des survivantes et survivants en désindexant les résultats. Les analystes de Cyberaide.ca collaborent de plus en plus avec des fournisseurs comme Google et YouTube pour veiller non seulement à ce que les images soient supprimées, mais aussi à ce qu'elles ne continuent pas d'apparaître ailleurs.

Total des signalements de DNCII transmis à Cyberaide.ca

En 2019-2020, Cyberaide.ca a reçu **plus de 630 signalements** dans la catégorie DNCII :



Dans **39 %** des cas, le sujet de la photo ou de la vidéo mise en circulation était un jeune, et dans 62 % des cas, le sujet était un adulte.



Dans **33 %** des cas, il s'agissait de jeunes de 15 à 17 ans.



Dans **92 %** des cas, l'auteur du signalement a laissé ses coordonnées.



Dans **78 %** des cas, l'auteur du signalement figurait sur les images.



Dans **65 %** des cas, la victime avait reçu des menaces.

Cas manitobains de DNCII signalés à Cyberaide.ca

Chaque fois que Cyberaide.ca reçoit un signalement via son système sécurisé, un analyste à la protection de l'enfance commence par évaluer le risque qu'un enfant soit en danger immédiat et priorise le traitement du signalement lorsqu'il contient des informations sur l'enfant victime ou le suspect présumé. L'analyste à la protection de l'enfance détermine le degré de priorité des signalements avant de les décomposer en fonction du nombre d'incidents qu'ils contiennent. Par exemple, un même signalement pourrait contenir des informations sur un site Web et un clavardoir. Les analystes considéreraient alors qu'il s'agit de deux incidents distincts et les analyseraient séparément².



Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020 :

- **45 signalements** d'origine manitobaine ont été soumis dans la catégorie DNCII et cinq demandes ont été faites par des parents de jeunes et des adultes manitobains via notre ligne sans frais ou notre adresse courriel centrale pour de l'assistance en cas de diffusion non consensuelle d'images intimes. Dans chaque cas impliquant une enquête, la personne n'a pas voulu faire de signalement.
- 43 de ces 45 signalements ont été faits via la fiche de signalement en ligne de Cyberaide.ca (cyberaide.ca/signalement); les deux autres ont été faits via la ligne sans frais de Cyberaide.ca.
- Six personnes ont choisi de ne pas laisser leurs coordonnées³; dans les 38 autres cas, la personne a laissé un numéro de téléphone ou une adresse courriel.
- 47 % des incidents signalés (21) concernaient des images partagées avec des appareils mobiles; 16 % (7) portaient sur des images publiées à la vue du public sur un site Web; 11 % (5) concernaient un incident survenu dans un clavardoir ou sur une messagerie instantanée; 4 % concernaient un incident impliquant l'utilisation du courriel; et 22 % (10) des signalements ne contenaient pas suffisamment d'informations pour permettre de d'établir clairement la technologie associée à l'incident de DNCII.
- 51 % des signalements (23) concernaient des jeunes âgés de 14 à 17 ans; 38 % (17) concernaient un adulte qui signalait un cas de DNCII; 9 % (quatre) concernaient un enfant de moins de 14 ans; et 4 % (1) concernaient une situation qui n'étaient rien à voir avec la DNCII.
- En ce qui a trait aux jeunes sur les images en question :
 - Dans 54 % des cas (15), l'auteur du signalement était la jeune personne sur l'image intime.
 - Dans 19 % des cas (5), l'auteur du signalement était un ami ou un camarade du jeune sur l'image.
 - Dans 11 % des cas (3), l'auteur du signalement était un parent ou un tuteur de la jeune personne sur l'image.
 - Dans 11 % des cas (3), l'auteur du signalement était un professionnel qui travaillait avec la jeune personne (enseignant ou administrateur scolaire, thérapeute, travailleur social, etc.).
 - Le signalement final a été transmis par une personne inconnue qui se faisait du souci pour la jeune personne.

² Un analyste à la protection de l'enfance attribue à chaque incident une classification secondaire (propre à Cyberaide.ca) basée sur le *Code criminel* du Canada. Cela permet de confirmer ou de corriger la classification attribuée par l'auteur du signalement.

³ L'auteur d'un signalement à Cyberaide.ca a la possibilité de s'identifier ou non; la seule chose qu'on lui demande, c'est d'indiquer son âge. Après avoir fait son signalement (par téléphone ou par Internet), l'auteur obtient un numéro de confirmation. Dans le cas où il aurait choisi de garder l'anonymat, il pourrait utiliser ce numéro comme attestation de son signalement.

- Lorsque la situation signalée concernait un adulte préoccupé par un cas de DNCII, l’auteur du signalement était l’adulte lui-même dans 94 % des cas (16).
- Après évaluation par un analyste, les classifications secondaires⁴ se décomposent comme suit :
 - 66 % des incidents (29) ont été classés « Diffusion non consentuée d’images intimes ».
 - 20 % des incidents (9) ont été classés « Informations insuffisantes ».
 - 9 % des incidents (4) ont été classés « Pornographie juvénile — Non confirmé ».
 - 7 % des incidents (3) ont été classés sous « Autre ».



Cyberaide.ca a retransmis 12 des 45 signalements aux autorités policières ou à la protection de l’enfance; voici ce qui en est ressorti :

- 5 signalements ont donné lieu à une approche éducative où Cyberaide.ca, à la demande des autorités policières, est intervenue auprès de l’auteur du signalement, de la victime ou de la direction scolaire pour lui donner de l’information et des ressources afin de l’aider à gérer la situation et à reprendre le contrôle d’une photo ou d’une vidéo à caractère sexuel.
- 2 signalements ont amené Cyberaide.ca, en concertation avec les autorités policières, à intervenir auprès des fournisseurs de services électroniques pour obtenir la suppression des images liées à l’incident.
- 2 signalements ont amené les autorités policières à communiquer avec l’auteur du signalement ou la victime afin de recueillir des informations complémentaires dans l’éventualité d’une enquête. Nous ne savons rien de plus.
- 1 signalement a amené Cyberaide.ca à confirmer aux autorités policières ou à la protection de l’enfance que les images en question avaient déjà été supprimées et la protection de l’enfance à apporter du soutien à la victime et à sa famille.
- 1 signalement s’est conclu sans plus de détails.
- 1 signalement n’ont jamais donné lieu à un retour d’information venant des autorités policières.

Sur les 15 signalements qui concernaient des jeunes et qui n’ont pas été retransmis aux autorités policières ou à la protection de l’enfance, cinq ne contenaient aucune information sur l’auteur ou qui que ce soit d’autre; quatre venaient de personnes qui sont aujourd’hui âgées de plus de 18 ans, mais qui avaient moins de 18 ans au moment où les images ont été prises; quatre venaient de jeunes de 16 et 17 ans qui cherchaient de l’aide pour obtenir la suppression d’images, qui n’avaient laissé qu’une adresse courriel et qui ne voulaient pas que la police intervienne; et deux venaient d’un parent ou tuteur protecteur qui demandait de l’aide pour obtenir la suppression d’images ou gérer une situation impliquant des pairs.

⁴ Un analyste à la protection de l’enfance attribue à chaque incident une classification secondaire (propre à Cyberaide.ca) basée sur le *Code criminel du Canada*. Cela permet de confirmer ou de corriger la classification attribuée par l’auteur du signalement.



Pour ces signalements ainsi que les appels téléphoniques et les demandes venant d'adultes confrontés à une situation de DNCII, des conseils ont été donnés à l'auteur du signalement sur les mesures à prendre pour faire face à la situation. Il peut s'agir :



de renseigner l'auteur sur la marche à suivre pour contacter les sites Web et les renseignements à fournir;



de l'encourager à trouver du soutien auprès d'une ou de plusieurs personnes et de lui rappeler l'importance de prendre soin de soi-même;



de lui expliquer comment obtenir une ordonnance de protection sous la forme d'un engagement de ne pas troubler l'ordre public;



de le renseigner sur la réclamation de dommages-intérêts.

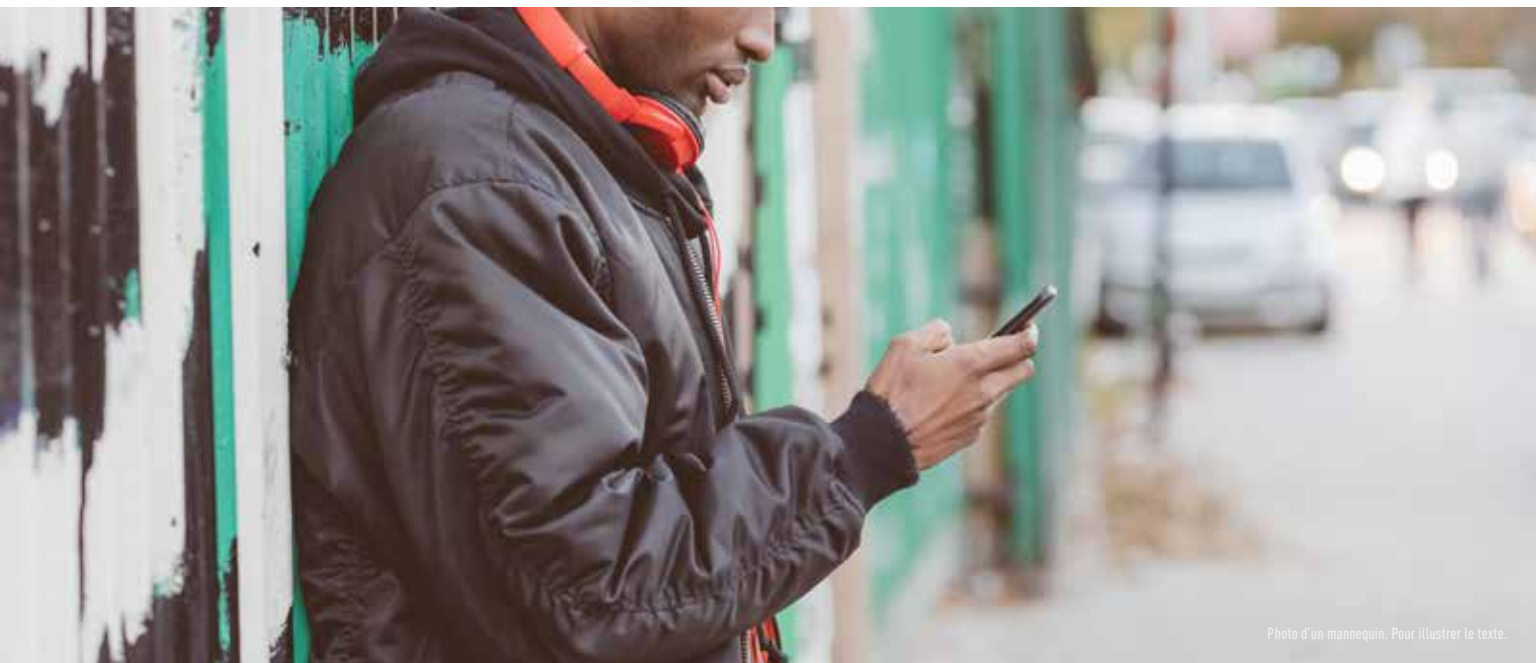


Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Exemples de suites données à des demandes ou à des signalements faits en vertu de la loi sur la DNCII ou de la *LPII*

Une fille de 15 ans s'inquiète de la diffusion publique d'images à caractère sexuel prises lorsqu'elle avait 14 ans

- La jeune fille signale que des photos et des vidéos à caractère sexuel d'elle étaient diffusées publiquement sur un site de rencontres pour adultes et des sites de pornographie adulte. Elle dit se faire harceler et importuner à cause de ces images et que celles-ci sont accompagnées de son nom d'utilisateur sur une populaire plateforme de médias sociaux. Elle rapporte que de nombreux utilisateurs l'ont contactée et que certaines de ces images sont envoyées à ses amis et à sa famille.
- L'information a été retransmise au Service de police de Winnipeg (SPW). Cyberaide.ca a fait un suivi auprès du SPW afin de déterminer la meilleure façon d'aider la jeune fille.
- En concertation avec le SPW, Cyberaide.ca l'a contactée pour obtenir davantage d'information sur la situation et lui offrir du soutien. Cyberaide.ca l'a renseignée sur les moyens de gérer la situation et les options qui s'offrent à elle en vertu de la *LPII* et lui a transmis un message type à transmettre aux personnes qui la contactent à propos des images. Cyberaide.ca lui a aussi expliqué en détail comment s'adresser aux sites pour demander la suppression des images.
- Cyberaide.ca a ensuite entrepris d'envoyer des demandes de suppression d'image aux sites où les photos et les vidéos étaient publiées et de déposer une plainte d'abus auprès d'une plateforme de médias sociaux au sujet d'un utilisateur qui communiquait avec la jeune fille. Ces démarches ont mené à la suppression des photos et des vidéos en cause et à la suspension du compte de l'utilisateur en question.
- Les photos et les vidéos à caractère sexuel de la jeune fille ont aussi été soumises au Projet Arachnid. À ce jour, Projet Arachnid n'a détecté aucune trace de diffusion de ces images.

Une femme de 18 ans s'inquiète de la diffusion d'une image intime d'elle lorsqu'elle était mineure sur une populaire plateforme de médias sociaux

- La victime signale à Cyberaide.ca que son compte sur une populaire plateforme de médias sociaux avait été piraté et que des images à caractère sexuel d'elle étaient publiées sur un autre compte de la même plateforme. Elle dit avoir contacté la police et s'être fait rediriger vers Cyberaide.ca pour avoir de l'aide afin de faire supprimer les images dudit compte.
- Cyberaide.ca a communiqué avec la victime à plusieurs reprises pour recueillir des informations et lui offrir du soutien. Cyberaide.ca a aussi contacté l'équipe chargée des abus chez la plateforme de médias sociaux et obtenu la suppression des images de la victime et la suspension du compte associé à leur diffusion.
- Cyberaide.ca a fait un suivi auprès de la victime et l'a invitée à reprendre contact si les images réapparaissaient.

Menaces de diffusion d'images intimes à l'endroit d'une victime de 23 ans

- Dans son signalement, la victime raconte avoir pris contact avec un autre utilisateur sur une appli de rencontres par géolocalisation. Ce dernier, après qu'elle lui eût transmis des images intimes d'elle-même via une autre appli de médias sociaux, s'est aussitôt mis à la menacer de publier les images si elle refusait de lui en envoyer d'autres. La victime rapporte que l'utilisateur lui envoyait sans cesse des messages pour lui demander d'autres images et qu'il a fini par mettre ses menaces à exécution parce qu'elle ne lui répondait pas. La victime aurait alors commencé à se faire solliciter par d'autres utilisateurs de la même plateforme, dont certains lui envoyaient ses propres images intimes mises en circulation par le premier utilisateur.
- Cyberaide.ca a fourni des indications précises à la victime ainsi qu'un message à transmettre aux utilisateurs en question pour les aviser qu'ils se livraient à une activité illégale et leur demander de supprimer ses images intimes et de cesser de les diffuser. Cyberaide.ca a aussi expliqué à la victime comment procéder pour signaler ces utilisateurs aux plateformes de médias sociaux et quelles informations inclure dans les signalements.
- Par la suite, Cyberaide.ca a recontacté la victime pour savoir si la situation avait été résolue et si les images avaient réapparu sur la plateforme de médias sociaux ou ailleurs. La victime a alors indiqué qu'elle se faisait toujours importuner par l'utilisateur qui avait mis ses images en circulation la première fois. Elle a demandé de l'information sur les options qui s'offraient à elle en vertu de la *LPII* et s'est fait présenter diverses options, notamment des recours civils (p. ex. engagement de ne pas troubler l'ordre public, réclamation de dommages-intérêts) et des procédures criminelles si nécessaire. La victime a été invitée à contacter la police et les services d'aide aux victimes pour se renseigner plus en détail sur les procédures criminelles.

ACTIVITÉS D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION

Éducation et prévention — Ressources numériques

Cyberaide.ca s'occupe de tenir à jour l'information publiée sur les sites AidezMoiSVP.ca, ParentsCyberAvertis.ca et TeFaisPasSextorquer.ca concernant l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et la diffusion non consentie d'images intimes chez les jeunes. Ces sites très fréquentés sont actualisés régulièrement à la lumière des nouvelles tactiques utilisées pour soutirer des images intimes aux jeunes.

Les informations recueillies par Cyberaide.ca nous servent aussi à orienter et à actualiser nos ressources d'éducation et de prévention offertes en téléchargement et mises à la disposition des organismes de services à l'enfance, des familles, des forces policières et des écoles par l'entremise de ces sites. En 2019-2020, nous avons enregistré pour le Manitoba :

- **Plus de 1 900 visites** sur le site AidezMoiSVP.ca, qui explique aux ados comment stopper la propagation de photos et des vidéos à caractère sexuel et les soutient dans leurs démarches.
- **Plus de 1 700 pages vues** sur le site ParentsCyberAvertis.ca pour les **pages consacrées à la DNCII et à la sextorsion**.
- Plus de **1 300 pages vues** sur le site Cyberaide.ca pour les pages consacrées à la DNCII.
- Plus de **600 visites** sur le site TeFaisPasSextorquer.ca, qui traite avec humour de la problématique de la sextorsion et qui explique aux ados comment s'en protéger.
- **Plus de 460 téléchargements** de ressources consacrées à la DNCII et à la sextorsion, dont les ressources numériques suivantes :
 - Fiches téléchargeables du site AidezMoiSVP.ca sur différents sujets (comment obtenir de l'aide pour faire supprimer des images, les lois entourant la DNCII, où trouver du soutien, etc.)
 - Guides sur l'autoexploitation juvénile pour les familles et les écoles
 - Fiche d'information sur l'autoexploitation juvénile
 - Brochure *Être parent de préados ou d'ados à l'ère numérique*
 - Cahier d'activités *C'est quoi l'affaire*
 - Cahier d'activités *C'est une grosse affaire*
 - Plan de leçon sur la sextorsion



Guides sur l'autoexploitation juvénile et AidezMoiSVP.ca

Nous avons créé nos guides sur l'autoexploitation juvénile en réaction à l'augmentation des signalements de sextage transmis à Cyberaide.ca. Ces guides demeurent de précieuses ressources pour les familles, les écoles, les organismes de services à l'enfance et les forces policières. Pour l'exercice 2019-2020 :

- **1 723 exemplaires des guides sur l'autoexploitation juvénile** (1 049 guides pour les familles et 674 guides pour les écoles) ont été distribués au Manitoba.
- **195 fiches de prévention sur l'autoexploitation juvénile et la DNCII** ont été téléchargées depuis le Manitoba à partir des sites Cyberaide.ca, AidezMoiSVP.ca et protegeonsnosenfants.ca.



Quand on a besoin d'aide

Les guides sur l'autoexploitation juvénile sont utiles aux écoles et aux parents pour faire face aux incidents d'autoexploitation juvénile, mais lorsque des jeunes sont mêlés à de telles situations, ils se sentent souvent démunis. C'est pourquoi nous avons créé le site AidezMoiSVP.ca. Cet important site Web aide les ados à stopper la diffusion de photos et de vidéos à caractère sexuel et à obtenir du soutien dans leurs démarches.

En 2019-2020, AidezMoiSVP.ca a enregistré près de 46 000 visites, dont plus de 1 900 en provenance du Manitoba, et les utilisateurs manitobains passaient près de 10 minutes sur le site (la moyenne canadienne est d'environ cinq minutes). La page consacrée à la suppression des photos et vidéos reste la plus consultée, mais nous observons une hausse — presque 4 % depuis 2018-2019 — de la consultation et du téléchargement des ressources qui apportent du soutien aux jeunes dans leurs relations avec leurs pairs et qui traitent des répercussions émotionnelles d'un incident de sextage.

Les médias sociaux sont le meilleur moyen de rejoindre le public cible du site AidezMoiSVP.ca. En 2019-2020, nous avons mené plusieurs campagnes sur diverses plateformes. Nous avons notamment associé nos ressources à la campagne *Bell Cause pour la cause* et généré ainsi plus de 25 000 impressions au Manitoba⁵.

Nous faisons aussi la promotion du site et des guides sur l'autoexploitation juvénile par l'entremise d'envois postaux à destination de 8 600 écoles anglaises et de 3 100 écoles françaises.



⁵ Cumul des impressions générées par les campagnes française et anglaise.

TeFaisPasSextorquer.ca

Depuis son lancement en 2017, la campagne *Te fais pas sextorquer, envoie un rat-taupe nu* compte encore parmi les productions du CCPE qui suscitent le plus d'engagement sur les médias sociaux. Par son caractère non conventionnel, le rat-taupe nu nous permet d'aborder de front la menace tangible de la sextorsion et d'appeler les ados à s'en prémunir.

Plus d'un demi-million de nos mèmes et gifs de rats-taupes nus ont été téléchargés depuis le site de la campagne (TeFaisPasSextorquer.ca) et partagés dans le monde entier, permettant de garder les ados bien conscients du danger.

Le site offre aussi des conseils aux ados pour prévenir la sextorsion ainsi qu'un plan de leçon sur la sextorsion pour les enseignants et les forces policières. **En 2019-2020, le plan de leçon sur la sextorsion a été téléchargé près de 200 fois.** L'équipe éducation du CCPE l'insère souvent dans ses présentations sur la sécurité en ligne destinées aux écoles, aux forces policières et aux parents. Elle l'a aussi remis à jour et intégré dans la nouvelle leçon Enfants avertis pour les élèves de niveau secondaire (9^e-10^e année; détails plus loin).



LE RAT-TAUPE NU CONTINUE D'ATTIRER L'ATTENTION SUR LES MÉDIAS SOCIAUX, CUMULANT PLUS DE 30 000 IMPRESSIONS AU MANITOBA (PUBLICATIONS PAYANTES ET ORGANIQUES).



ParentsCyberAvertis.ca

Avec Cyberaide.ca, le CCPE dispose de données exclusives sur les dangers d'Internet pour les enfants et communique cette information aux familles avec des conseils pour protéger les enfants. Le site ParentsCyberAvertis.ca propose non seulement des articles pertinents sur les tendances observées par Cyberaide.ca, mais aussi des éléments concrets qui aideront les parents à mieux comprendre la vie numérique de leurs enfants.

Depuis un an, Cyberaide.ca a constaté une multiplication inquiétante des cas d'extorsion à l'encontre de jeunes sur des plateformes de diffusion en direct. Pendant la conversation, l'interlocuteur (un pair ou un adulte), capture des images ou des vidéos. Le site ParentsCyberAvertis.ca a traité des deux applis de diffusion en direct les plus en vogue chez les enfants (Twitch et TikTok), des risques auxquels les enfants sont exposés sur ces plateformes et des points à discuter en famille pour assurer la sécurité des enfants qui les utilisent.

Ces articles ainsi que les nouveaux conseils de sécurité vis-à-vis de la diffusion en direct ont fait augmenter de 83 % le nombre de pages vues sur le site par rapport à l'année précédente.



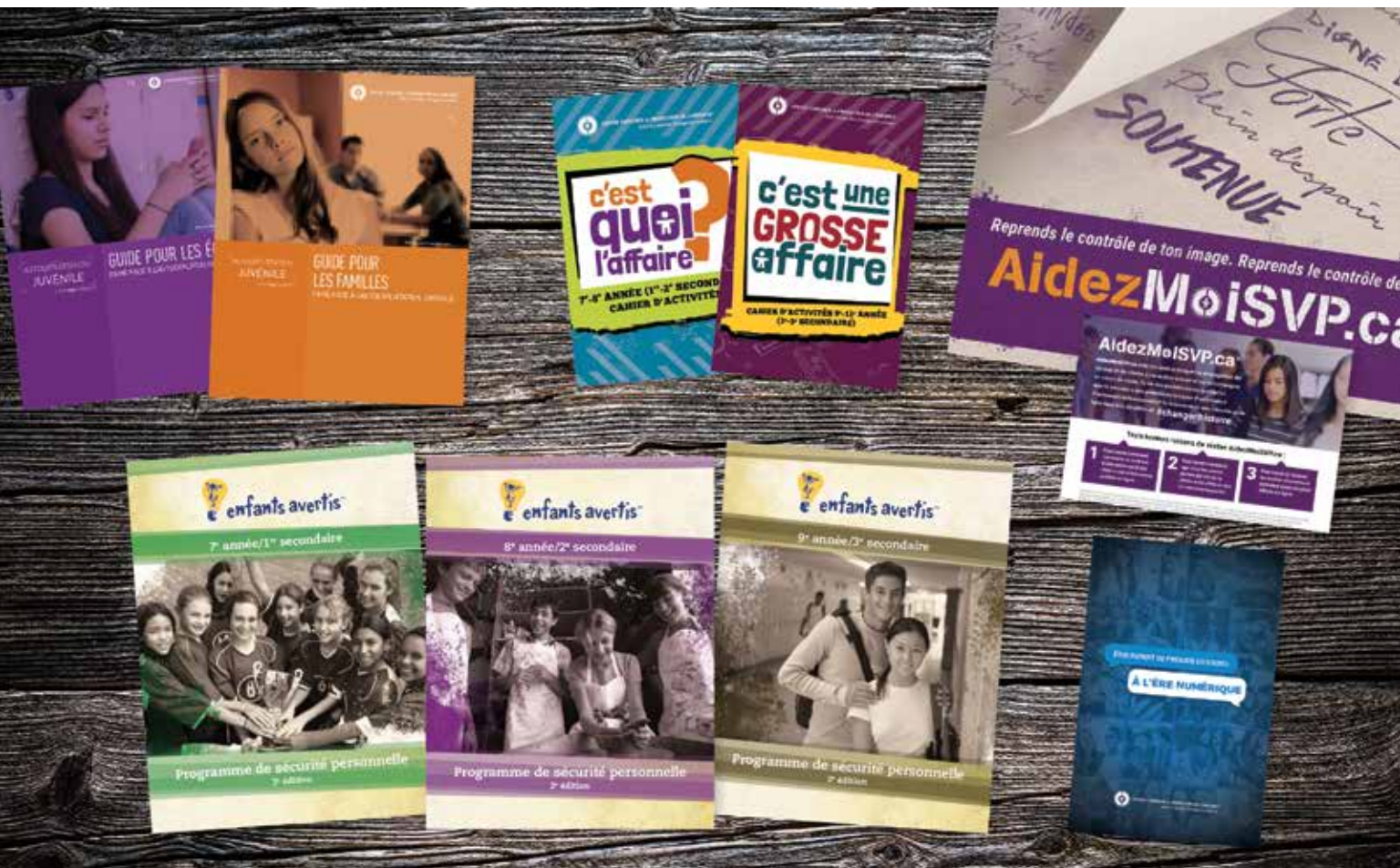
Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Formation et éducation

Plus de 21 700 exemplaires de nos ressources sur la DNCII ont été distribuées aux forces policières, aux éducateurs et aux agences de protection de l'enfance du Manitoba :

- *Faire face à l'autoexploitation juvénile : Guide pour les écoles*
- *Faire face à l'autoexploitation juvénile : Guide pour les familles*
- *Être parent de préados ou d'ados à l'ère numérique*
- Affiches et cartons AidezMoisVp.ca/DNCII
- Ensemble Enfants avertis pour la 7^e, la 8^e et la 9^e année
- Cahier d'activités *C'est quoi l'affaire?*
- Cahier d'activités *C'est une grosse affaire*

Les analystes de Cyberaide.ca reçoivent beaucoup de demandes de la part de professionnels qui interviennent auprès des enfants au Manitoba concernant la marche à suivre en cas de diffusion d'images intimes et notre rôle en vertu de la LPJII. Ces informations sont ensuite retransmises aux organismes pour mieux informer les professionnels sur la problématique et les façons de gérer ce genre de situations.



95 %

À L'HEURE ACTUELLE, 95 % DES DIVISIONS, CONSEILS ET DISTRICTS SCOLAIRES DU MANITOBA COMPTENT DES ÉCOLES QUI UTILISENT LE PROGRAMME ENFANTS AVERTIS.

Enfants avertis

Les enfants et les adolescents subissent de fortes pressions — en ligne et hors ligne — qui travestissent leur compréhension des relations saines et malsaines tant avec leurs pairs qu'avec des adultes. Les exemples ne manquent pas pour montrer que les enfants et les adolescents ont besoin d'éducation sur la différence entre une relation de coopération et une relation de contrôle, le consentement et les limites pour se responsabiliser et développer le sens critique nécessaire pour être moins vulnérables.

Enfants avertis est un programme interactif national du CCPE qui, à travers des leçons âge par âge, permet aux enfants d'apprendre des techniques d'autoprotection qui les rendront moins vulnérables sur Internet et dans la vraie vie.

Enseigné dans de nombreux conseils et divisions scolaires au Canada, Enfants avertis mise sur l'enseignement de précieuses techniques de résolution de problèmes pour développer la confiance des élèves en matière d'autoprotection. Destiné aux élèves du primaire-secondaire, ce programme offre aux enseignants la possibilité d'adapter les plans de leçon et les activités aux besoins particuliers de chaque enfant. Les leçons s'alignent sur les objectifs des programmes éducatifs des provinces et territoires du Canada et sont spécialement conçues de façon à créer un langage commun qui permet d'enseigner plus facilement aux enfants à prendre leur sécurité en main.

Elles traitent de sujets comme les relations saines, l'usage prudent et responsable des technologies, les comportements dangereux et la permanence des photos sur Internet. Elles apprennent aussi aux enfants à se débrouiller dans des situations difficiles et leur expliquent dans quelles situations chercher de l'aide pour eux-mêmes et leurs pairs.

Le programme est offert sur support papier, mais il est passé récemment au format numérique pour permettre aux éducateurs de se procurer et d'utiliser plus facilement les leçons ainsi que les présentations PowerPoint^{MD}, les notes de présentation, les cahiers d'activités et les vidéos complémentaires.

Ces dernières années, les leçons destinées aux élèves de 7^e et de 8^e année (la plus jeune tranche d'âge touchée par l'autoexploitation juvénile et la sextorsion) ont été remises à jour à la lumière des tendances et des dangers qui se dessinent dans l'espace numérique.

À la fin du printemps 2020 (au commencement du nouvel exercice financier), le CCPE a lancé de nouvelles leçons numériques Enfants avertis pour les élèves de 9^e et de 10^e année. Des leçons pour les élèves de 11^e et de 12^e année seront lancées plus tard en 2020. À la base, ces leçons veulent amener les élèves du secondaire à comprendre la différence entre une relation saine et une relation malsaine entre pairs autant qu'avec des membres de leur famille, des adultes ou des partenaires amoureux. Mais à l'issue de ces modules, les adolescents auront une meilleure connaissance de la différence entre une relation de coopération et une relation de contrôle, du consentement et des limites pour se responsabiliser et développer le sens critique nécessaire pour être moins vulnérables dans toute relation.

Par la même occasion, les élèves seront amenés à exercer leur sens critique par rapport aux stéréotypes et à leur influence sur leurs relations et la façon dont ils traitent leurs pairs et leurs partenaires.

Le CCPE a le souci de tenir son matériel éducatif à jour en regard des nouvelles menaces à la sécurité des enfants et des adolescents identifiées par notre programme Cyberaide.ca ainsi que dans le cadre de nos consultations avec les acteurs du dossier et des recherches réalisées à l'externe. Cela fait en sorte que notre matériel d'éducation et de prévention continue d'évoluer à la lumière des nouveaux dangers auxquels les enfants et les jeunes sont confrontés.

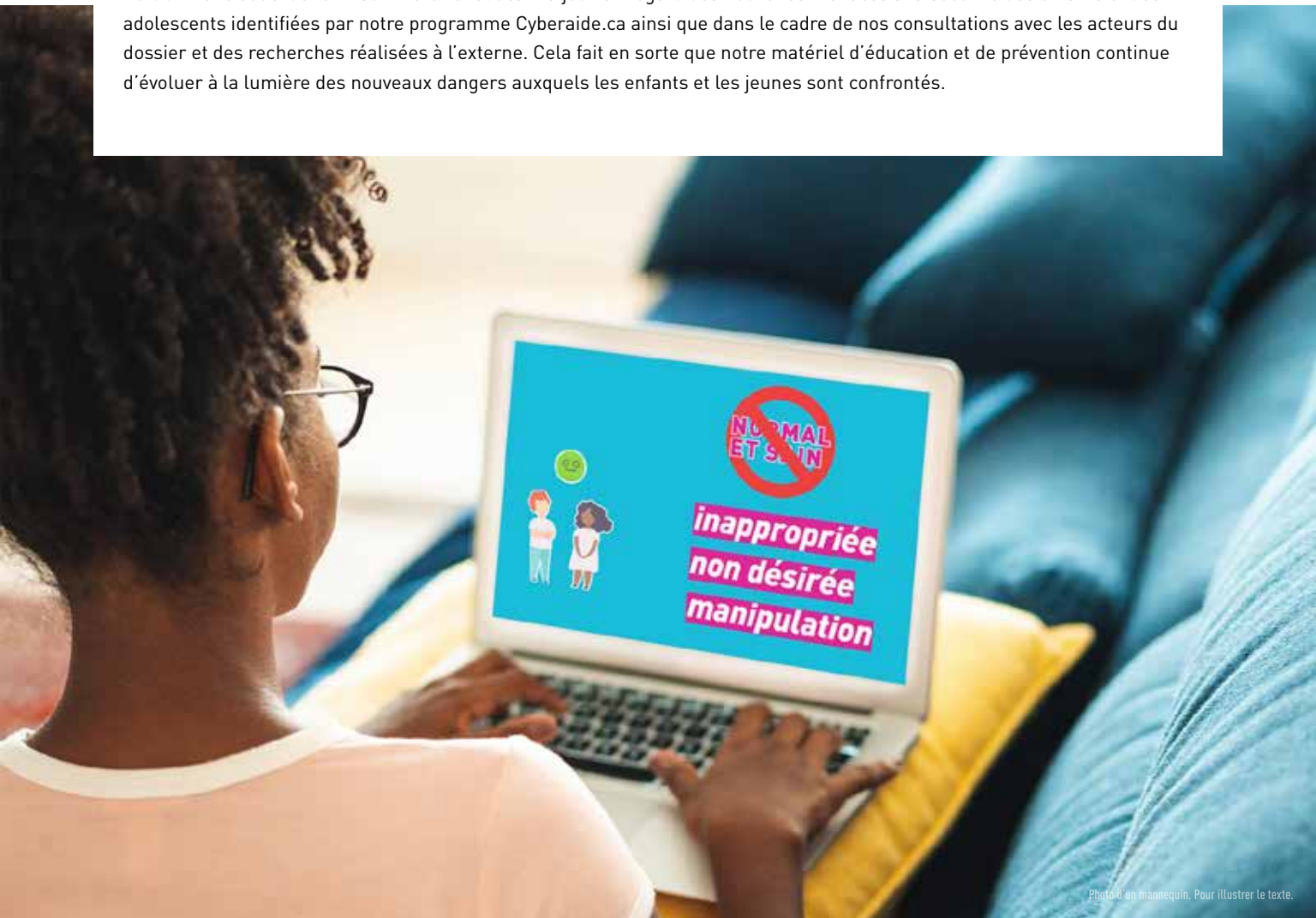


Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Formations en personne et en ligne

En 2019-2020, le CCPE a donné **18 séances de formation** (qui ont touché environ **65 parents et tuteurs et 744 jeunes**) sur l'exploitation des jeunes sur Internet. La diffusion non consentie d'images intimes faisait partie des sujets abordés de même que la *LPPI* et ses implications. Ces formations mobilisent quelques services du CCPE, dont Cyberaide.ca, le service juridique et le service de l'éducation.

Le CCPE relève aussi les cas rapportés de DNCII qui pourraient aussi être liés à des accusations de pornographie juvénile (et les contestations constitutionnelles qui s'ensuivent) et où l'accusé est une personne de moins de 18 ans ainsi que les cas de DNCII où des accusations sont portées contre une personne de plus de 18 ans. Nous utilisons ces informations dans des formations destinées à notre personnel ainsi qu'à d'autres intervenants, comme les procureurs de la Couronne.

Des procureurs de la Couronne s'adressent de temps à autre au service juridique du CCPE pour se renseigner sur la *LPPI* et la jurisprudence ainsi que pour organiser des discussions avec leurs collègues d'autres provinces qui traitent des dossiers similaires.



En octobre 2019, le CCPE a soumis, pour la première fois au Manitoba, une Déclaration au nom d'une collectivité dans une affaire de DNCII. Cette soumission a été faite à la demande de la Couronne dans le cadre d'une affaire où la victime refusait de soumettre une déclaration de la victime. La déclaration a été acceptée, ouvrant ainsi la voie à des soumissions similaires dans d'autres affaires de DNCII, lorsque la victime est réticente à soumettre une déclaration de la victime.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.



En 2019-2020, l'avocate générale du Centre canadien, Monique St. Germain, et Catherine Tabak, gestionnaire de programme pour Cyberaide.ca, ont fait une présentation dans le cadre d'une séance d'information organisée par Shameless Circle, un organisme de Winnipeg qui offre des programmes gratuits aux femmes qui ressentent de la honte pour toutes sortes de raisons, dont la diffusion non consensuelle d'images intimes d'elles. Il a été question de l'évolution du droit dans ce domaine et des services de Cyberaide.ca aux victimes de DNCII.

L'activité, ouverte au public, a attiré des victimes de ce crime et d'autres fournisseurs de services (thérapeutes, représentantes d'organismes locaux pour les femmes, etc.). Cette présentation constituait aussi une part importante du rôle du CCPE dans le cadre de la LPIL du Manitoba.

Campagnes de sensibilisation

Le CCPE a mené plusieurs de la sensibilisation du public campagnes d'information au Manitoba sur la diffusion non consensuelle d'images intimes. Leur déploiement sur les médias sociaux et d'autres espaces fréquentés par les adolescents et les jeunes adultes a généré plus de **111 000 impressions sur Facebook et Twitter, et près de 1 600 clics sur des liens directs vers des sites du CCPE** où l'on peut trouver de l'aide et des ressources relativement à la DNCII et à la sextorsion.

Et s'il s'agissait de la photo de votre enfant?

Pour cette campagne, Cyberaide.ca a décidé de s'adresser non pas aux ados, mais aux parents, et de les appeler à mettre leurs ados en garde contre les méfaits du sextage, autant pour eux-mêmes que pour les personnes figurant sur les photos et les vidéos qu'ils mettent en circulation.

Déployée au Manitoba sur différents supports (affiches dans les toilettes publiques, les rues et les transports publics, vidéos d'avant-séance dans les cinémas et médias sociaux), cette campagne dirigeait les familles vers une page spéciale du site Cyberaide.ca avec des amorces de conversation, des renseignements pour les jeunes et les familles sur les risques associés à l'envoi d'images de nudité, les conséquences juridiques et émotionnelles de la retransmission de telles images et ce qu'un ado doit faire lorsqu'il en reçoit. Elle a également mis en relief l'aide offerte par Cyberaide.ca lorsqu'un ado perd le contrôle d'une photo ou d'une vidéo intime.

Cette campagne a notamment généré plus d'un demi-million d'impressions sur Twitter, Facebook et Instagram (dont plus de 300 au Manitoba), lesquelles ont généré plus de 13 700 clics sur le lien menant à la page spéciale du site Cyberaide.ca.

Elle comprenait également cinq annonces dans des cinémas en ville et en région, 18 affiches de rue, 424 affiches dans des abribus et 93 affiches numériques et classiques dans les toilettes publiques. Cela dit, en raison de COVID-19, de nombreuses campagnes se sont poursuivies dans le nouvel exercice financier ou ont été suspendues, de sorte que les résultats au 31 mars 2020 n'étaient pas disponibles.



Médias sociaux

Au final, les médias sociaux sont le moyen le plus efficace de renseigner le public cible du CCPE sur l'aide offerte en cas d'autoexploitation juvénile, de sextorsion et de cyberintimidation. En 2019-2020, ces problématiques ont fait l'objet de dix campagnes payantes et de plus de 65 publications organiques sur diverses plateformes. Les impressions générées au Manitoba s'élèvent à plus de 68 000.

Entrevues médias

En 2019-2020, le personnel du CCPE a participé à environ 24 entrevues médias consacrées à l'autoexploitation juvénile, à la sextorsion et à la DNCII. Toutes ces entrevues ont été diffusées au Manitoba.

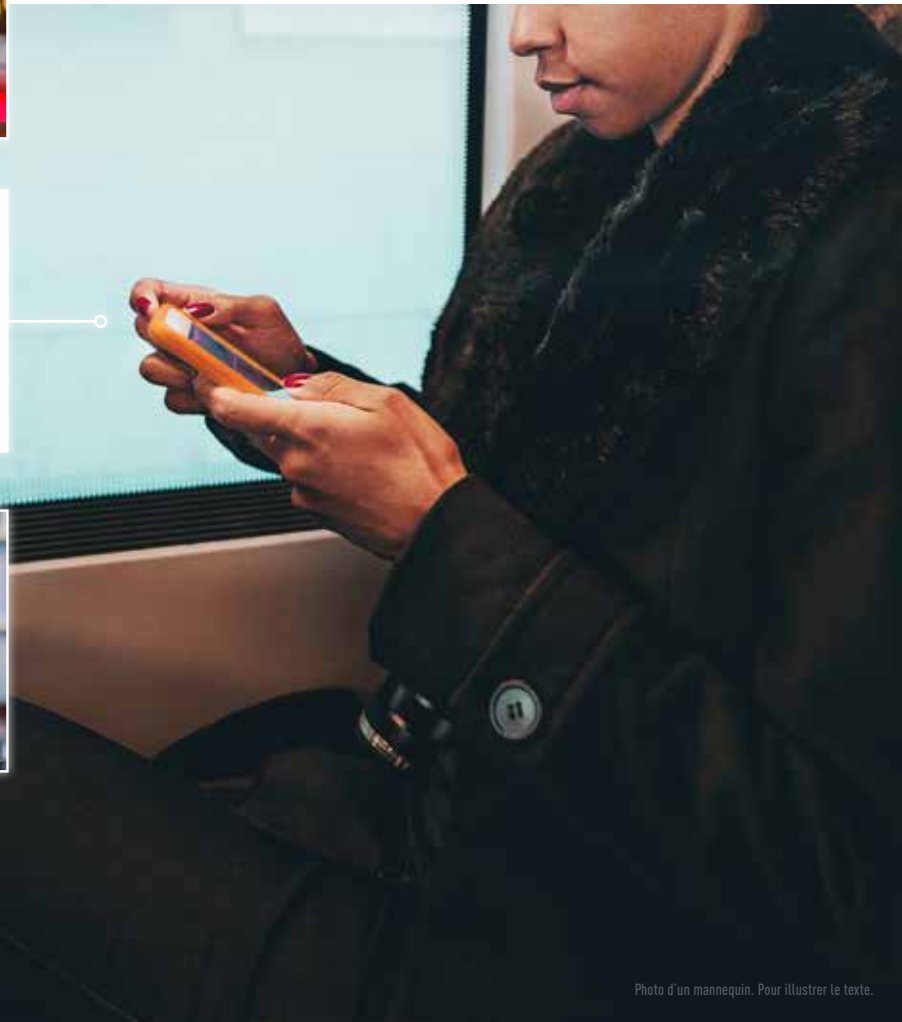


Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

La suite des choses

Le CCPE, par l'entremise de son programme Cyberaide.ca, continuera d'offrir des services de soutien aux Manitobains touchés par la DNCII dans l'année à venir. Nous travaillerons aussi activement à réaliser les objectifs suivants :



Augmenter les signalements du public à Cyberaide.ca en collaboration avec les forces policières

L'Unité de lutte contre l'exploitation des enfants et l'Unité de lutte contre la violence familiale du SPW continuent de diriger les gens vers Cyberaide.ca dans des dossiers d'infraction à la *LPII*. La forte augmentation du nombre d'adolescents et de jeunes adultes qui sont dirigés vers nos services de soutien vient du fait que ces unités connaissent mieux nos services de soutien complets et sont submergées par des dossiers de diffusion non consensuelle d'images intimes.



Utiliser Projet Arachnid pour transmettre des demandes de suppression d'images d'enfants pubères

Cyberaide.ca poursuivra la mise au point de méthodes pour traiter les images produites par des jeunes qui finissent par être détectées par Projet Arachnid sur divers sites et plateformes. Les forces policières continueront de participer activement au processus de vérification de l'âge, nous permettant ainsi d'agir sur les images en question.

Nous continuerons d'envoyer des demandes de suppression pour des images d'abus pédosexuels montrant des victimes pubères identifiées.

En 2020-2021, le Projet Arachnid aura la capacité d'envoyer automatiquement des demandes de suppression d'images à l'industrie en cas de violation des conditions générales d'utilisation.



Déployer des campagnes de sensibilisation sur les moyens d'obtenir de l'aide en cas de DNCII et les conséquences du partage d'images intimes sans consentement

Devant l'intérêt croissant qu'ont suscité les pages du site AidezMoiSVP.ca consacrées aux sources d'aide et à la santé mentale en 2020-2021, le CCPE lancera une campagne provinciale pour sensibiliser les jeunes aux moyens d'obtenir de l'aide en cas de DNCII et les diriger vers AidezMoiSVP.ca et Cyberaide.ca pour obtenir des ressources.

Ces campagnes sensibiliseront en outre les jeunes à la gravité des effets que le partage d'images intimes peut avoir sur les jeunes victimes du point de vue psychologique. Projet Arachnid nous a permis de constater que les images d'adolescents pubères peuvent souvent se retrouver sur des sites pour adultes. Ces photos et vidéos ne sont souvent pas supprimées à moins que la victime ne soit identifiée étant donné que les adolescents plus âgés ont souvent l'air d'avoir atteint leur pleine maturité sexuelle.

C'est pourquoi nous envisageons, en 2020-2021, d'enrichir le contenu du site AidezMoiSVP.ca consacré à la santé émotionnelle et mentale des ados. Nous y ajouterons des ressources à télécharger et à partager et nous les feront connaître par des campagnes sur les médias sociaux.



Formation pour les professionnels sur la DNCII

Les divisions, conseils et commissions scolaires, les agents scolaires, les services à la famille et d'autres instances continuent de réclamer de la formation sur la problématique de la DNCII et sur les moyens de gérer l'afflux de dossiers de partage d'images intimes impliquant des jeunes.

Le CCPE offrira en 2020-2021 plus de formations sur la DNCII et les services de soutien offerts par notre organisme. Ces formations traiteront notamment de l'aide à la suppression d'images, des capacités du Projet Arachnid pour aider les personnes touchées par ce problème, des ressources éducatives ainsi que de la possibilité de diriger vers nos services d'aide aux victimes les ados (et les adultes) affectés par une situation de partage d'une photo ou d'une vidéo intime.



Ressources d'éducation et de prévention

Le matériel de sensibilisation et de prévention de Cyberaide.ca se veut un complément aux services d'intervention de la centrale de signalement et permet aux Manitobains de profiter d'une gamme complète de services de soutien. Les informations provenant de Cyberaide.ca, du service de l'éducation, du service juridique et des professionnels qui collaborent avec le CCPE nous permettront de tenir à jour notre matériel de sensibilisation et de prévention à la lumière des nouveaux enjeux et des problématiques entourant la *LPJ*.

Nous continuerons de promouvoir le matériel de sensibilisation et de prévention de Cyberaide.ca à travers des envois postaux aux écoles et des publications sur les médias sociaux pour que les Manitobains soient toujours plus nombreux à connaître et à consulter ces précieuses ressources.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Annexe A :

Critères de déjudiciarisation

Il s'est avéré nécessaire d'établir des critères à considérer pour la déjudiciarisation d'un dossier. Pour les besoins de la cause, nous avons établi une distinction selon l'âge de la personne touchée par la diffusion d'une image intime ou à caractère sexuel (moins de 18 ans vs plus de 18 ans).

MOINS DE 18 ANS :



La situation (image/description des images, contexte dans lequel elles ont été produites, attentes en matière de respect de la vie privée) semble correspondre à la définition d'une image intime au sens du *Code criminel*.



La police et la protection de l'enfance ne soulèvent aucune préoccupation après réception de la copie pour information du signalement (ils ne disposent d'aucune autre information sur le jeune instigateur ou la jeune victime qui justifierait un traitement autre que la déjudiciarisation).



La jeune victime et le jeune instigateur sont âgés de 13-17 ans ou le signalement a été fait par un parent/tuteur.



L'un des jeunes est âgé de 13-15 ans; l'autre est plus âgé, mais l'exception relative à la proximité d'âge s'applique.



Il n'y a aucune indication d'abus, d'extorsion, de harcèlement, de pensées suicidaires, etc.



La jeune victime et le jeune instigateur se connaissent dans la vraie vie (ou par l'entremise d'un autre jeune).

PLUS DE 18 ANS :

La situation (image/description des images, contexte dans lequel elles ont été produites, attentes en matière de respect de la vie privée) semble correspondre à la définition d'une image intime au sens du *Code criminel*.



La victime est âgée de plus de 18 ans (N.B. si la victime est âgée de 18-23 ans, le CCPE pourrait apporter un soutien plus direct).



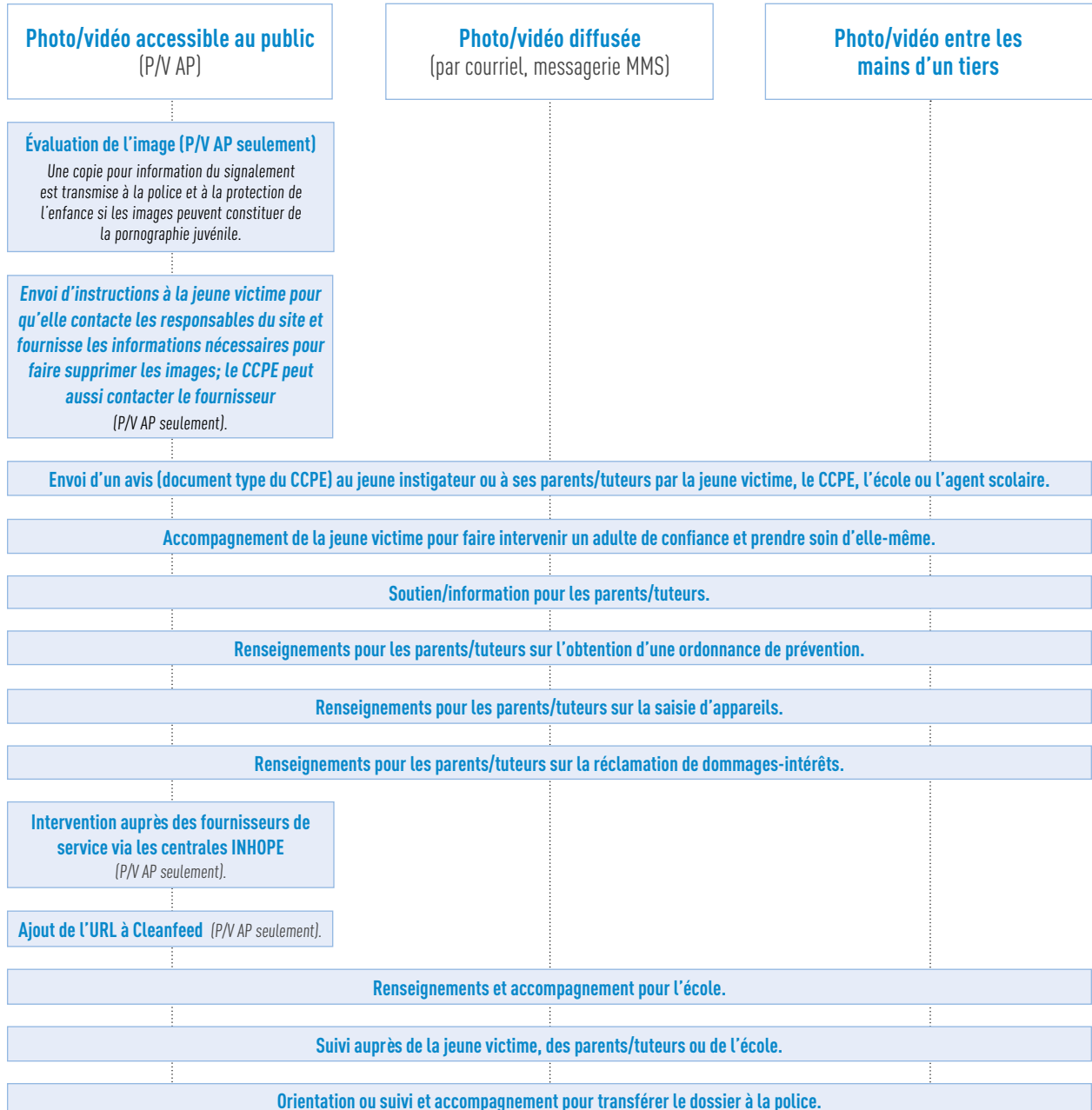
La personne qui a publié ou diffusé l'image ou qui l'a en sa possession a 18 ans ou plus.

Services de soutien offerts par le CCPE

Les services de soutien offerts par le CCPE à une personne touchée par la diffusion non consentuelle d'une image ou à caractère sexuel dépendent de l'âge de la personne.

Moins de 18 ans :

Selon les informations fournies (sur l'identité de la jeune victime ou du jeune instigateur, l'intention derrière la production des images, l'emplacement où elles se trouvent, l'étendue de leur diffusion, les informations venant de l'école à propos de la jeune victime ou du jeune instigateur), le CCPE peut prendre une ou plusieurs des mesures suivantes :



Plus de 18 ans :

Selon les informations fournies, le CCPE peut prendre une ou plusieurs des mesures suivantes :

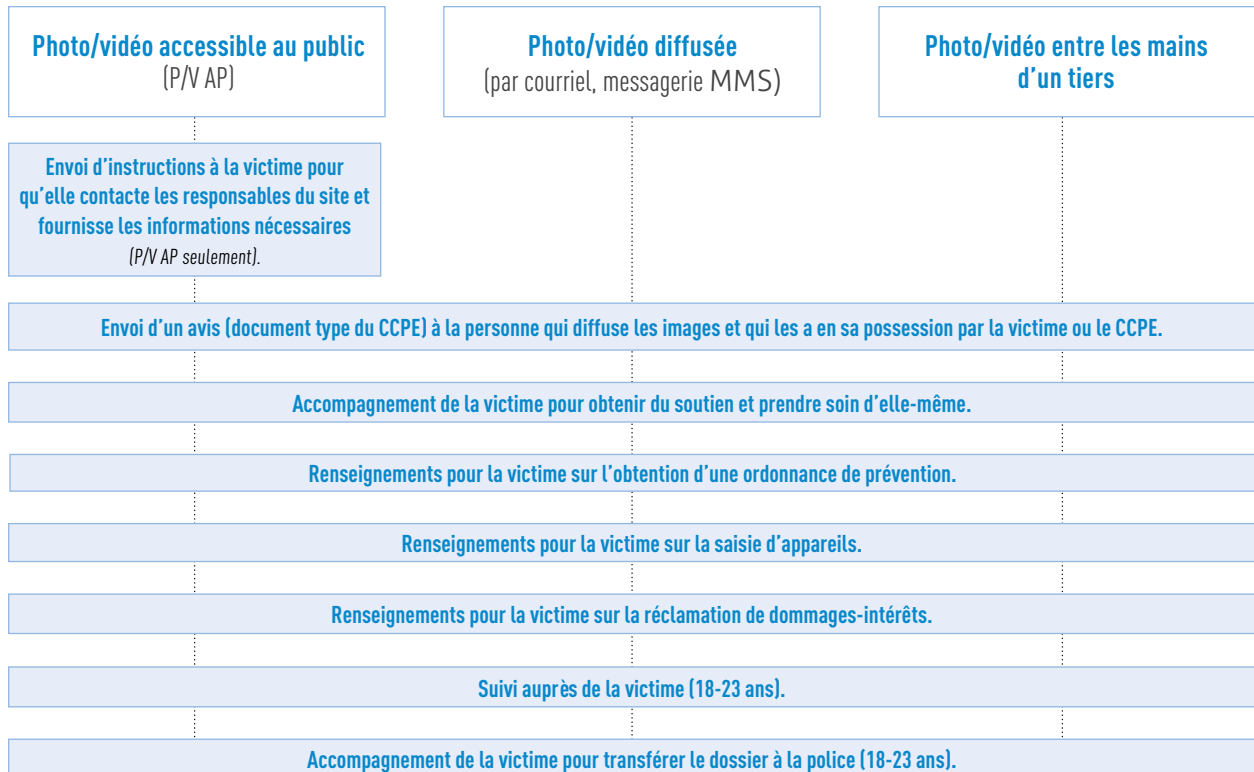


Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

cyberaide!ca^{MD}



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCETM
Aider les familles. Protéger les enfants.

 protegeonsnosenfants.ca

 [@ProtegerEnfant](https://twitter.com/ProtegerEnfant)

 [Centre canadien de protection de l'enfance](https://www.facebook.com/CentreCanadiendeProtectiondeLenfance)